



Est-ce que je peut changer d'assurance crédit immobilier?

Par **renzo_old**, le **25/06/2007** à **11:04**

Je souhaite changer d'assurance crédit immobilier,est-ce que je peut le faire ?Merci.

Par **Dinah**, le **28/06/2007** à **16:18**

Bonjour.

Etant donné qu'un contrat d'assurance a une durée initiale d'un an, reconductible, il me semble que vous pouvez résilier votre assurance au terme du contrat, c'est-à-dire à l'échéance de l'année en cours.

Pour plus de précisions, référez-vous aux conditions générales qui vous ont été données lors de la souscription de votre contrat.

Par **renzo_old**, le **28/06/2007** à **16:47**

Le problème est là,je n'ai pas les CG et je suis en train de me battre pour les obtenir,merci pour la réponse.